



PRÉCONISATIONS DE GESTION POUR DES ESPÈCES DES MILIEUX SEMI-OUVERTS

- Cette fiche de recommandations fait partie d'un outil de mise en œuvre du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), visant à aider à la prise en compte dans la gestion forestière des espèces animales et végétales emblématiques et menacées. Elle est issue d'un travail partenarial entre forestiers et naturalistes.
- Cette fiche n'a pas de caractère réglementaire et n'est pas imposée dans les documents de gestion durable, mais relève d'une boîte à outils dans laquelle les forestiers qui souhaitent s'investir davantage pour la protection de la biodiversité pourront trouver des mesures concrètes à mettre en œuvre, lorsqu'ils sont en présence de l'une de ces espèces.
- Cette fiche ne conditionne pas l'accès à des aides publiques de gestion durable de la forêt. Certains objectifs pourront être atteints à court terme, d'autres nécessiteront une longue évolution dans la gestion.

L'ensemble de l'outil et de son fonctionnement est présenté à la page internet :

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodiversite-des-outils-a18616.html.gouv.fr/forestiers-engages-pour-la-biodivers-engages-

Espèce	Statut liste rouge Rhône-Alpes	Statut liste rouge Auvergne		
Engoulevent d'Europe*	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure		
Busard Saint-Martin*	Vulnérable	En danger critique d'extinction		
Pouillot de Bonelli*	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure		
Lézard des souches*	Vulnérable	Absence de liste rouge Reptile		





Échelle de prise en compte

- Parcelle
- Massif forestier Trame verte départementale



* Espèce protégée au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement

ÉCOLOGIE / HABITAT

L'Engoulevent d'Europe utilise les landes et les fruticées. Pour nicher, il préfère un milieu semi-ouvert au sol sec et perméable. La végétation buissonnante et arbustive de son territoire de chasse, parsemée d'arbres isolés ou en bouquets, est entrecoupée d'espaces ouverts de plus ou moins grande superficie lui permettant de se poser au sol sur lequel il reste volontiers pendant de longs moments.

En période de reproduction, le Busard Saint-Martin est observé dans les coupes forestières récentes, les jeunes plantations de résineux, les landes à genêts et de plus en plus souvent dans les cultures. Le Busard Saint-Martin chasse en milieux ouverts à végétation basse : clairière, landes, marais, cultures, prairies.

Le Pouillot de Bonelli habite les milieux secs et ouverts des régions accidentées. Il affectionne particulièrement les bois clairsemés de conifères (pins ou mélèzes). Il niche posé à même le sol, dans une dépression du sol, au pied d'un talus ou d'un arbuste.

Le **Lézard des souches** est une espèce héliophile. Il fréquente les haies et talus, mais ses milieux de prédilection sont les lisières forestières et les zones enherbées.



PRÉCONISATIONS DE GESTION

ACTEURS CONCERNÉS

	Entreprise de travaux forestiers	Gestionnaire forestier	Administration
Maintenir des zones ouvertes intra-forestières	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées et les consignes de martelage. Ne pas reboiser systématiquement les clairières.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir des surfaces de landes à éricacées et à ajoncs, ainsi que de friches herbacées au couvert herbacé bas	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier (zoner les espaces de landes et friches à ne pas boiser) et objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir un maximum de bois mort au sol, en particulier de gros diamètre, et conserver au moins 3 arbres morts sur pied de plus de 40 cm de diamètre par hectare Note: nombre de tiges et diamètre minimal établis d'après l'IBP	Précautions de chantier : Suivre les consignes de martelage, laisser les bois morts sur pied ou au sol.	Document de gestion durable : Objectif de « stock » d'arbres morts à intégrer et si possible quantifier. Martelage ou tournées : Identification et marquage sur le terrain lors des martelages. Suivi quantitatif dans la mesure du possible.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Maintenir les pierriers et ronciers	Précautions de chantier : Respecter les emprises délimitées et ne pas détruire les pierriers.	Document de gestion durable : Éléments particuliers à identifier et objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les entreprises de travaux forestiers : Prescriptions de chantier à prévoir pour éviter leur destruction.	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des actions favorables pouvant être mises en œuvre, si pas de prise en compte dans le document présenté.
Favoriser les lisières étagées	Précautions de chantier : Respecter les consignes de martelage.	Document de gestion durable : Objectif à intégrer. Contrats et clauses avec les	Document de gestion durable : Porter-à-connaissance de la présence des espèces et des

CONTACTS ET PLUS D'INFORMATIONS

entreprises de travaux forestiers:

Prévoir un effort de martelage

particulier au niveau des lisières.

Pour plus d'information sur ces espèces, leur répartition ou des actions de gestion à réaliser, vous pouvez consulter et contacter :

OISEAUX

En Auvergne-Rhône-Alpes LPO Auvergne-Rhône-Alpes Baptiste Doutau baptiste.doutau@lpo.fr

REPTILES

actions favorables pouvant être

mises en œuvre, si pas de prise

en compte dans le document

présenté.

En Auvergne
Observatoire des Reptiles d'Auvergne
reptiles.auvergne@gmail.com

En Rhône-Alpes LPO Auvergne-Rhône-Alpes Baptiste Doutau | <u>baptiste.doutau@lpo.fr</u>